Informations de base

1996/2031(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Marché unique: rapport 1995 **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	SECCHI Carlo (PPE)	05/02/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Juridique et droits des citoyens	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	19/03/1996
TRAN Transports et tourisme	VAN DER WAAL Leen (EDN)	26/03/1996

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/02/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0051	Résumé
11/03/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/1996	Vote en commission		Résumé
10/10/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0323/1996	
12/11/1996	Débat en plénière		
13/11/1996	Fin de la procédure au Parlement		
02/12/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2031(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/07632

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0323/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0006	10/10/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0592/1996 JO C 362 02.12.1996, p. 0094-0140	13/11/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0051	20/02/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0698/1996 JO C 212 22.07.1996, p. 0040	29/05/1996	Résumé

Marché unique: rapport 1995

1996/2031(COS) - 20/02/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le rapport de la Commission au PE et au Conseil dresse un bilan général du fonctionnement du marché unique en 1995. CONTENU : la Commission souligne l'importance capitale pour l'UE de l'achèvement du marché unique étant donné sa capacité à contribuer à la croissance et à la création d'emplois en Europe. L'année 1995 a été marquée par une prise de conscience croissante du rôle essentiel qu'il joue dans la création de l'UEM en renforçant la compétitivité de l'industrie européenne et en stimulant la croissance économique sur la base d'un développement durable. En 1995, la politique de la Commission s'est orientée dans six directions afin d'imprimer un nouvel élan au marché unique : 1. compléter et simplifier le cadre législatif du marché unique; 2. faire fonctionner le marché unique; 3. confirmer que le marché unique est la pierre angulaire de l'UEM; 4. assurer un marché unique aux citoyens; 5. adapter le marché unique à l'évolution technologique; 6. préparer le marché unique à l'élargissement. Des progrès ont été réalisés dans ces six domaines mais beaucoup reste à faire. En effet, même si dans l'ensemble, le marché unique fonctionne, certains domaines spécifiques connaissent encore des problèmes. Des inquiétudes subsistent notamment en ce qui concerne la persistance des entraves techniques aux échanges, les lacunes de la législation dans des secteurs tels que la fiscalité et le droit des sociétés, l'application inégale de la législation, la nécessité de renforcer la politique de concurrence, notamment dans le domaine des aides d'Etat et la libéralisation des services publics, et les demandes de mesures compensatoires résultant des perturbations monétaires. Qui plus est, le marché unique n'est pas suffisamment orienté vers les besoins des citoyens. La Commission présentera en 1996 une analyse plus complète des effets et de l'efficacité du marché intérieur depuis

ses débuts. Quoi qu'il en soit, les priorités de demain sont claires. Il s'agit essentiellement d'achever le marché unique pour les citoyens, d'améliorer l'efficacité du marché unique pour les entreprises, en particulier les PME, d'achever la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité ainsi que des télécommunications, de préparer la société de l'information, d'accélérer les travaux sur les réseaux transeuropéens, d'aider les PECO à s'adapter aux exigences du marché unique. A cette liste, il faut également ajouter un nouveau défi : celui de simplifier la réglementation imposée aux entreprises et aux particuliers, afin de créer un véritable espace unique, économique et civique, sans frontières internes. Il faut réglementer moins mais mieux et ce, à tous les niveaux : local, régional, national et communautaire.

Marché unique: rapport 1995

1996/2031(COS) - 13/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le raport de M. Carlo SECCHI (PPE, I) sur le marché unique en 1995, le Parlement européen met l'accent sur les mesures à prendre en vue d'un meilleur fonctionnement du marché unique. Il plaide pour la création d'un service distinct au sein de la Commission, qui soit chargé d'améliorer la coordination des différentes politiques se trouvant au coeur du marché unique. Déplorant que le Conseil n'ait pas réalisé, en 1995, de progrès considérables dans l'adoption de mesures législatives et que, dans plusieurs domaines, les mesures adoptées n'aient pas encore été transposées dans les législations nationales, le Parlement souligne, au nombre des problèmes qui font obstacle à la réalisation et au bon fonctionnement du marché unique : - le contrôle des personnes aux frontières qui n'a pas été complètement supprimé; - le renforcement des droits des citoyens et l'accès à la justice en cas de violation des dispositions régissant le marché unique, qui reste malaisé et onéreux; - le principe de reconnaissance mutuel (notamment des diplômes et qualification) qui n'est pas entièrement respecté; - les progrès sur le chemin de l'harmonisation fiscale qui demeurent décevants; - l'application inégale de la réglementation communautaire à l'intérieur des systèmes juridiques des Etats membres. Le PE déplore que dans plusieurs secteurs sensibles, les initiatives prises par la Commission n'assurent pas une transposition appropriée des réglementations communautaires dans les secteurs cruciaux que sont les marchés publics, l'assurance, la propriété intellectuelle, le droit des sociétés, et que dans d'autres secteurs, tels que les produits pharmaceutiques, des mesures de contrôle de prix arrêtées au niveau national continuent à perturber le marché. Le PE est également d'avis qu'un marché unique fonctionnant correctement est la condition essentielle d'un lancement efficace de l'UEM. Il souligne que les milieux industriels ont instamment demandé l'ouverture auprès de la Communauté d'un bureau des réclamations chargé d'aider l'industrie. En ce qui concerne les relations entre le marché unique et les élargissements futurs, le PE estime que le marché unique ne doit pas être perçu comme un système protectionniste et apprécie les efforts de la Commission pour "connecter" le marché unique aux règles du commerce international. Enfin sur le plan institutionnel, le PE estime que la CIG doit améliorer l'efficacité des outils disponibles en vue du bon fonctionnement du marché unique (simplification à grande échelle des règles qui le régissent) et estime indispensable d'abandonner l'unanimité dans les domaines liés au bon fonctionnement du marché unique.

Marché unique: rapport 1995

1996/2031(COS) - 29/05/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité prend note des progrès effectués en 1995 dans l'adoption de nouvelles décisions intéressant le marché unique et dans l'application des directives. Toutefois, - le Comité constate que ces progrès ne compensent pas encore les handicaps persistants qui subsistent sur ce marché en termes d'optimisation globale, de compétitivité internationale, de croissance économique, de création d'emplois, de stabilité monétaire, de lisibilité pour les citoyens et pour les opérateurs économiques; - il se préoccupe aussi des effets que peut avoir sur le fonctionnement du marché unique la tendance parallèle des Etats membres à réglementer de façon accrue sur le plan national; - il a l'intention, notamment dans le cadre de son observatoire marché unique, d'examiner des thèmes majeurs qui ont été trop négligés par la Commission dans son rapport, concernant principalement la politique de l'emploi, les PME, la protection des consommateurs et celle de l'environnement. Le Comité appelle à une action décisive au cours des trois prochaines années pour relancer l'achèvement du marché unique, en utilisant les opportunités de la Conférence intergouvernementale, de la réalisation de l'Union économique et monétaire et des dernières années précédant de nouveaux élargissements.